

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est important de remettre le projet éolien Pays Blancs de la vallée de l'Anglin dans le cadre plus général du Parc Naturel Régional de la Brenne.

IL N'Y A PAS D'EOLIENNES A CE JOUR DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNES ; mais cinq projets éoliens, dont celui du Pays Blancs, sont en cours d'étude sur un axe nord-sud qui pourraient former une barrière dangereuse pour les oiseaux migrateurs.

Chacun de ces projets est porté par un promoteur différent, animé par un intérêt financier à court terme, sur une zone d'implantation potentielle bien délimitée, sans vision à long terme de l'impact global qu'il pourrait produire sur le PNR de la Brenne.

Sur la carte ci-après vous pouvez constater l'alignement nord-sud des cinq projets actuellement à l'étude pour l'implantation d'une vingtaine d'éoliennes au total, qui barreraient aux grues cendrées et autres oiseaux d'eau l'accès aux étangs de la Brenne.

Murs – Cléré du Bois	3 éoliennes de 200 m
Azay – Martizay	3 éoliennes de 200 m
Poulligny 2 « Les chèvres blanches »	5 à 7 éoliennes de 240m
Poulligny 1 Bénavent / Mont la Chapelle	5 éoliennes de 150 m
Pays Blancs	5 éoliennes de 200 m

Projets éoliens en cours d'étude dans le PNR de la Brenne (octobre 2026)



Les machines ont beaucoup évolué en puissance et en taille : 200 à 240 m de hauteur, 10 tours/minute, 300 Km/Heure avec une surface balayée de plus de 2 hectares.

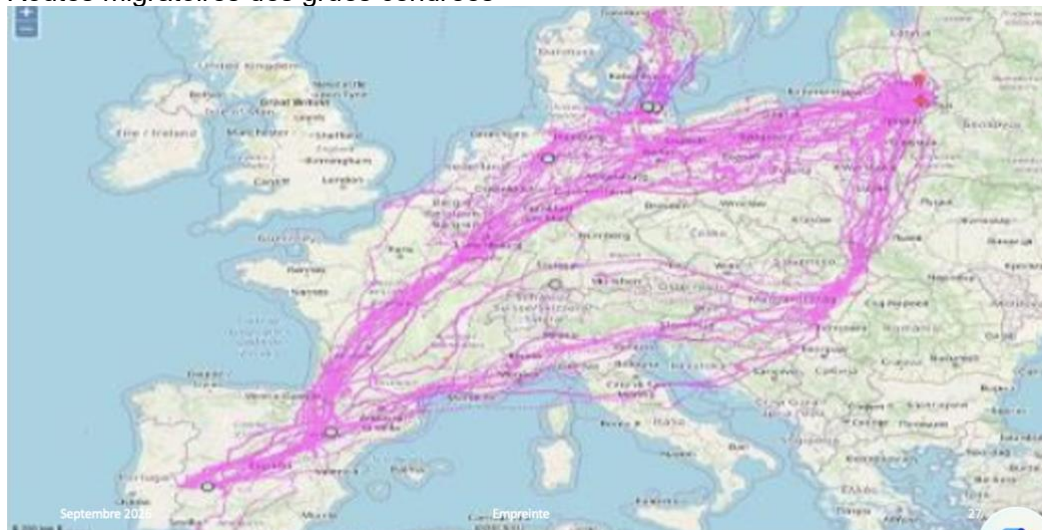
A raison de 15000 tours/jour en moyenne dans le ciel, et considérant qu'elles ne fonctionnent que la moitié du temps, soit pendant 182 jours/an, elles n'effectueraient pas moins de **1 600 000 rotations** au bout d'une année.

Le PNR de la Brenne est reconnu mondialement pour son avifaune et pour être un lieu de haltes migratoires à de nombreuses espèces. Des milliers d'oiseaux survolent l'Indre chaque année, pour rejoindre le nord de l'Europe ou aller au sud en hiver.

Ces 20 éoliennes formeraient alors **une barrière verticale de plus de 40 ha** pour les oiseaux qui se nourrissent dans les champs le jour et regagnent les dortoirs des étangs de la Brenne le soir.

Cette barrière se situerait également sur la route nord-sud très fréquentée par les oiseaux migrateurs comme les grues cendrées ou les cigognes blanches qui effectuent leur halte migratoire sur les étangs de la Brenne.

Routes migratoires des grues cendrées



Les chiroptères et les insectes (leur nourriture), très nombreux dans la biodiversité de la Brenne, ne seraient pas épargnés.

Il est de notre responsabilité de protéger ce refuge que constitue le Parc Naturel Régional de la Brenne pour l'avifaune et la biodiversité en refusant le projet éolien du Pays Blanc ; car autoriser ce projet aujourd'hui reviendrait aussi à cautionner les autres projets qui par contagion détruiraient, sans vision à long terme, ce que des générations se sont employées à préserver, constituant une perte irréversible.

Ne laissons pas des intérêts privés ruiner le Val d'Anglin, et par contagion le PNR de la Brenne, ce bien commun qui appartient à une population désireuse d'évasion, de nature et de beauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Dominique Devinat

22 octobre 2026

